Audit Fiscalité
et Conseils

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

Association WOODSTOWER

Association loi 1901 sans but lucratif
Siège social : 3 quai Claude Bernard
69007 LYON
SIREN 422 979 005

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2020

3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – contact@afc-experts.fr

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône Alpes
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 422 979 005

EXERCICE DU 1ER NOVEMBRE 2019 AU 31 OCTOBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 OCTOBRE 2020

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 438 102 337

_____

EXERCICE 2020

_____

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de l'association WOODSTOWER

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association WOODSTOWER relatifs à l'exercice clos le 31/10/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

. Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

. Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/11/2019 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport moral, du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association WOODSTOWER

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de

mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRON,
Le 23 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT FISCALITE et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux Comptes
Mandataire social

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 422 979 005

EXERCICE DU 1ER NOVEMBRE 2019 AU 31 OCTOBRE 2020

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BRON, le 23 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT FISCALITE et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux comptes
Mandataire social

ETATS SIMPLIFIES DE L'EXERCICE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/10/2020 12			Exercice N-1 31/10/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	9 297	7 167	2 130	1 697	433	25.51
	Autres immobilisations corporelles	4 782	610	4 172	281	3 891	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	168		168	168		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 908		3 908	1 568	2 341	149.31
	Total I	18 155	7 777	10 378	3 713	6 665	179.49
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés				33 443	-33 443	-100.00
	Autres créances	73 590		73 590	98 541	-24 951	-25.32
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	320 692		320 692	404 282	-83 590	-20.68
	Charges constatées d'avance (3)	23 628		23 628	5 974	17 654	295.53
	Total III	417 909		417 909	542 239	-124 330	-22.93
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	436 064	7 777	428 287	545 952	-117 665	-21.55

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/10/2020 12	Exercice N-1 31/10/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	75 125	44 659	30 466	68.22
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	93 002	30 466	62 536	205.26
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	51	551	-500	-90.77
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	168 177	75 676	92 502	122.23
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	200 199		200 199	
	Emprunts et dettes financières divers		40 000	-40 000	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 811	307 171	-296 359	-96.48
	Dettes fiscales et sociales	48 796	121 050	-72 254	-59.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	304	2 055	-1 752	-85.22
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	260 110	470 276	-210 166	-44.69
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	428 287	545 952	-117 665	-21.55

(1) Dont à plus d'un an — 260 110 — 470 276
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2020 12	Exercice N-1 31/10/2019 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	14	263 092	-263 077	-99.99
Production vendue de Biens et Services	92 215	793 452	-701 237	-88.38
Production stockée				
Production immobilisée	3 491		3 491	
Subventions d'exploitation	226 658	183 407	43 251	23.58
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	481	1 064	-583	-54.77
Collectes		29 053	-29 053	-100.00
Cotisations				
Autres produits	1 259	542	717	132.19
Total I	324 119	1 270 610	-946 491	-74.49
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		67 903	-67 903	-100.00
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 091	27 275	-19 183	-70.33
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	98 657	857 089	-758 432	-88.49
Impôts, taxes et versements assimilés	9 904	92 225	-82 321	-89.26
Salaires et traitements	79 319	145 607	-66 288	-45.53
Charges sociales	11 230	41 101	-29 871	-72.68
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 414	1 381	33	2.38
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	299	139	160	115.19
Total II	208 913	1 232 719	-1 023 805	-83.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	115 206	37 891	77 315	204.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2020 12	Exercice N-1 31/10/2019 12	Ecart N / N-1 * Euros	Ecart N / N-1 * %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	0	2	-2	-88.80
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	0	2	-2	-88.80
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	532	67	465	693.48
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	532	67	465	693.48
2. Résultat financier (V-VI)	-531	-65	-467	-722.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	114 675	37 827	76 848	203.16
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 067	590	1 477	250.44
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	2 067	590	1 477	250.44
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 119	-3 119	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 568	90	1 478	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 568	3 209	-1 641	-51.15
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	500	-2 619	3 119	119.09
Impôts sur les bénéfices (IX)	22 173	4 742	17 431	367.59
Total des produits (I+III+V+VII)	326 187	1 271 202	-945 015	-74.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	233 185	1 240 736	-1 007 551	-81.21
Solde intermédiaire	93 002	30 466	62 536	205.26
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	93 002	30 466	62 536	205.26

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/10/2020 12	Exercice N-1 31/10/2019 12	Ecart N / N-1 * Euros	 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	7 200	202 025	-194 825	-96.44
Bénévolat	36 100	193 500	-157 400	-81.34
TOTAL	43 300	395 525	-352 225	-89.05
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	7 200	72 664	-65 464	-90.09
Prestations en nature		129 361	-129 361	-100.00
Personnel bénévole	36 100	193 500	-157 400	-81.34
TOTAL	43 300	395 525	-352 225	-89.05

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité a commencé à être affectée par COVID-19 à compter du 16 mars 2020, date du début du confinement.
Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 Mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement.) ont eu un impact significatif les états financiers établis au 31/10/20.
A la date de l'arrêté des comptes, malgré une baisse d'activité liée à la crise sanitaires, compte tenu des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la structure n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les m éthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 1999-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

- Les comptes annuels intègrent les règlements CRC 2002-10 et CRS 2004-06, selon les modalités suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

* en tenant compte des mesures d'assouplissement prévues par le décret 2005-1757 du 30
décembre 2005,
* en application de manière globale de la méthode prospective.
Ceci ne constitue donc pas un changement de méthodes mais un respect de la nouvelle législation.

Informations générales complémentaires

En raison de l'application des nouvelles dispositions comptables, l'association a été amenée à prendre les options suivantes pour cet exercice et pour les suivants, même s'il elle n'est pas à ce jour concernée par tous ces éléments :

* Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges,
* Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'acte sur immobilisations financières (titres) : comptabilisation en charges,
* Coûts de développement : comptabilisation à l'actif,
* Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs : comptabilisation en charges,
* Amortissements des biens non décomposables - sur mesure de simplification pour les PME : Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage,
* Composants de deuxième catégorie / provisions pour grosses révisions : constatation d'une provision,

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs ou pertinents.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 758		1 539
Installations générales agencements aménagements divers			3 491
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	583		708
TOTAL	8 341		5 738
Autres titres immobilisés	168		
Prêts, autres immobilisations financières	1 568		3 908
TOTAL	1 735		3 908
TOTAL GENERAL	10 076		9 646

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 297	9 297
Installations générales agencements aménagements divers			3 491	3 491
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 291	1 291
TOTAL			14 079	14 079
Autres titres immobilisés			168	168
Prêts, autres immobilisations financières		1 568	3 908	3 908
TOTAL		1 568	4 076	4 076
TOTAL GENERAL		1 568	18 155	18 155

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 061	1 106		7 167
Installations générales agencements aménagements divers		2		2
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	302	306		608
TOTAL	6 363	1 414		7 777
TOTAL GENERAL	6 363	1 414		7 777

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 106				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2				
Matériel de bureau informatique mobilier		306			
TOTAL	1 108	306			
TOTAL GENERAL	1 108	306			

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	44 659	30 466		0	75 125
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 466	-30 466	93 002	0	93 002
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	551	-500		-0	51
Provisions réglementées					
TOTAL I	75 676	-500	93 002	0	168 177

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 908	3 908	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 526	9 526	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 016	4 016	
Divers état et autres collectivités publiques	46 067	46 067	
Débiteurs divers	13 981	13 981	
Charges constatées d'avance	23 628	23 628	
TOTAL	101 125	101 125	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	200 199	200 199		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 811	10 811		
Personnel et comptes rattachés	820	820		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 483	26 483		
Impôts sur les bénéfices	21 152	21 152		
Taxe sur la valeur ajoutée	182	182		
Autres impôts taxes et assimilés	159	159		
Autres dettes	304	304		
TOTAL	260 110	260 110		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sortie, au dernier tarif fournisseur connu, sauf cas significatif. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	48 582
Total	48 582

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 447
Dettes fiscales et sociales	1 102
Total	6 749

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 628
Total	23 628

Subventions d'équipement

L'association a bénéficié en septembre 2017 d'une subvention d'investissements de 1 500 euros, votée par la ville de Lyon.
Au 31/10/2020, cette subvention a été rapportée au résultat à hauteur de l'amortissement des immobilisations qu'elle a servi à acquérir.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Au cours de l'exercice 2019-2020, des infrastru ctures et du matériel on été mis gratuitement à disposition de l'association dans le cadre des manifestations qu'elle organise.
La valorisation de ces apports peut être estimée de la manière suivante :
Mise à disposition du Transbordeur : 7 200,00 €
Au cours de l'exercice 2019-2020, l'association a fait appel à des bénévoles dans le cadre des manifestations qu'elle organise.
La valorisation de ces apports bénévoles peut être estimée de la manière suivante :

- Nombre d'heures bénévoles exploitation du festival Wintower : 180 heures

Évaluation sur la base du Smic horaire soit 10.15€ / heure avec un taux de charges patronales de 25%, soit un total de 180 * 10.15 * 1.25 = 2 283.75 € arrondi à 2 300 €

- Nombres d'heures bénévoles du Conseil d'Administration (hors Bureau de l'association) : 648 heures

Évaluation sur la base du Smic horaire soit 10.15€ / heure avec un taux de charges patronales de 25%, soit un total de 648 * 10.15 * 1.25 = 8 221.50 € arrondi à 8 200 €

- Nombres d'heures bénévoles du Bureau de l'association : 720 heures

Évaluation sur la base de 15€/ heure avec un taux de charges patronales de 40%, soit un total de 720 * 15 * 1.40 = 15 120.00 € arrondi à 15 100 €

- Nombres d'heures bénévoles liées à la programmation des manifestations : 500 heures

Évaluation sur la base de 15€/ heure avec un taux de charges patronales de 40%, soit un total de 500 * 15 * 1.40 = 10 500, 00 €

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant